

2025 - 113      Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025  
Service :      Transition écologique et dialogues citoyens  
Référence :    SH

**Objet : SYSTEME DE VELOS ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE - APPEL A MANIFESTATION  
D'INTERET EN VUE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL - DELEGATION**

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëtitia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Gilles PHILIPPEAU, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier FRANC à Ludivine BEN-BELLAL

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Jean-Michel EON

Rapporteur :    Pierre Camus Lutz

## **EXPOSE**

Pour rendre désirable et accessible la pratique cyclable, la ville de Couëron, en partenariat avec Nantes Métropole, a adopté en juin 2024 son plan vélo communal. Ces 32 actions programmées sur la période 2024/2028 s'inscrivent dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Nantes Métropole qui fixe notamment, l'objectif de 12 % de part modale vélo à l'horizon 2030 sur le territoire métropolitain.

11 actions du programme visent à déployer l'offre de services, le stationnement et la signalétique vélo sur le territoire de Couëron. Parmi celles-ci, une action a pour objectif le déploiement d'une offre de location courte durée sur le territoire en particulier pour rejoindre les lignes de transports en commun. La zone d'activité des Hauts de Couëron y est notamment déjà identifiée comme site potentiel pour accueillir ce type de service mais d'autres sites comme les deux centralités, la gare de Couëron ou le bac pourraient également être des sites potentiels d'accueil de ce service.

Depuis 2018, Nantes métropole a regroupé des offres de location de Vélos en Libre-Service (VLS), de location de Vélos Moyenne et Longue Durée (VLD) et de stationnement vélos dans le cadre d'un contrat unique entre Nantes Métropole et la société JC Decaux France. Cependant, ce contrat arrive à son terme le 7 janvier 2027.

Nantes Métropole souhaite continuer à donner plus de lisibilité et visibilité au vélo afin que son utilisation continue à progresser. Un des enjeux réside désormais en l'adaptation des services proposés aux besoins des citoyens tout en recherchant la meilleure efficience économique des services.

Par délibération en date du 04 avril 2025, le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole a approuvé le lancement de deux consultations distinctes pour atteindre son objectif d'amplification de la pratique cyclable sur les déplacements de courte distance :

- un marché de prestations de services pour la location moyenne et longue durée et le stationnement vélos avec pour objectif de recentrer l'action de la Collectivité sur les services les plus adaptés et efficaces en matière de changement de comportement de mobilité,
- un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le Vélo en Libre-Service (VLS). L'investissement conséquent sur ce type de service ne sera alors plus porté par la Collectivité mais par un opérateur privé. Ce service, doté de vélos à assistance électrique, sera disponible sur un périmètre élargi par rapport à aujourd'hui et sera complété en bout de lignes de transports collectifs par des trottinettes électriques pour desservir les secteurs périphériques.

Le service mis en place à l'issue de l'AMI remplacera le service Naolib Vélos en Libre-Service qui est aujourd'hui opéré par la société JC Decaux France dans le cadre d'un marché public avec la Métropole Nantaise. La durée des conventions et titres d'occupation s'étendra au maximum jusqu'au 31 décembre 2032 avec un période initiale s'étendant jusqu'au 31 décembre 2030.

Le service sera désormais porté par un opérateur privé sur ses fonds propres, qui devra verser une redevance pour l'occupation du domaine public.

A ce stade, l'AMI porte uniquement sur le domaine public métropolitain. La Métropole propose ici d'intégrer les domaines publics communaux à cet AMI afin que les vélos électriques du service privé du VLS puissent être installés sur le domaine public communal en complément du domaine public métropolitain. Compte tenu de l'intérêt du déploiement d'une offre de service VLS pour les habitants du territoire, il est proposé que la ville de Couëron s'associe à ce dispositif.

Ainsi, les opérations suivantes seront déléguées par la commune de Couëron aux services de Nantes Métropole :

- le lancement de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt d'ici la fin d'année 2025,
- le choix de l'opérateur retenu pour une mise en service d'ici la fin d'année 2026,
- le suivi du déploiement des engins et stations,
- la vérification de l'exécution du service.

Il est aussi proposé de voter le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui devra être versée par l'opérateur à la commune de Couëron. Cette redevance dont le montant est de 10 euros par engin par an s'appliquera pour l'année 2026 selon le temps de stationnement de l'engin sur le territoire de la Commune. Le montant pourra être réévalué chaque année. A défaut, il sera reconduit.

**PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Affaires Métropolitaines du 25 novembre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 8 décembre 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la délégation à Nantes Métropole du lancement et de l'exécution de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un service de vélos à assistance électrique sur le domaine public communal de Couëron,
- approuver un montant de la redevance d'occupation du domaine public à 10 euros par engin par an selon la durée de stationnement de l'engin sur le territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

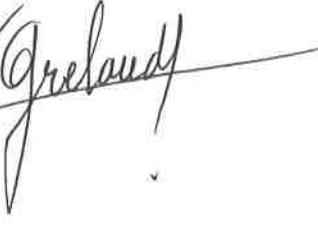
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

À Couëron, le 15 décembre 2025

Jean-Michel Eon  
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud  
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télexécours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

au

